

Le service remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande

SERVICE MANDATAIRE – Tarifs au 1er Janvier 2019

Les tarifs indiqués ne tiennent pas compte des aides financières dont vous pouvez être bénéficiaire
« Attention, dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale »

FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU PARTICULIER EMPLOYEUR				
COTISATION ANNUELLE : 26.00 €				
FRAIS DE GESTION à régler mensuellement à l'Association d'après la facture que nous vous adressons				
Jusqu'à 10 heures	De 11 à 40 heures	De 41 à 100 heures	De 101 à 250 heures	+ de 250 heures
Forfait de 15 €	1.48 €/heure	1.35€/heure	0.50€/heure	0.35€/heure

POUR INDICATION, COÛT DU SALAIRE CHARGÉ (10% Congés payées et hors frais de gestion) Selon Convention collective, niveau minimum applicable et loi en vigueur au 1 ^{er} avril 2016		
ACTIVITE	HEURE EXONEREE (+70 ans ; APA ; Handicapé)	HEURE NON EXONEREE (-70 ans)
EMPLOYE(E) FAMILIAL(E) A NIVEAU 1	12,47 €	13,63 €
ASSISTANT(E) DE VIE A NIVEAU 3	13,00€	13,90 €
GARDE DE NUIT CALME NIVEAU 3 (Assistant(e) de vie A)	57,13 €	62,63 €
GARDE DE NUIT AGITEE NIVEAU 4 (Assistant(e) de vie B)	86,24 €	94,80 €
GARDE DE NUIT AGITEE NIVEAU 5 (Assistant(e) de vie C)	87,89 €	96,87 €

Des frais de rejet de prélèvement seront facturés 9.50 €